



*Code de conduite
pour
Chaîne d'approvisionnement EVBox*

Préface

En tant que fournisseur de bornes de recharge pour véhicules électriques, nous reconnaissons le rôle essentiel que nous jouons dans la construction de l'avenir durable des transports. Par conséquent, chaque jour, nous nous engageons à garantir les normes les plus élevées en matière de comportement éthique, de responsabilité sociale et de durabilité environnementale.

Cet engagement se reflète dans les valeurs de notre entreprise : nous sommes passionnés, fiables, humains.

La passion est la clé de l'innovation et elle alimente notre désir d'améliorer constamment et de dépasser les attentes.

La fiabilité est le fondement de nos relations d'affaires et, par extension, de nos bornes de recharge, et constitue un élément crucial dans l'environnement commercial en pleine évolution d'aujourd'hui.

Être centré sur l'humain est au cœur de notre identité. Nous favorisons l'inclusion, la diversité, l'égalité des chances et les droits de la personne dans l'ensemble de notre organisation.

Dans la défense des valeurs de notre entreprise, nous sommes guidés par les principes éthiques fondamentaux d'honnêteté, de transparence et d'intégrité. Fondé sur les valeurs et les principes de notre entreprise, ce Code de conduite sert de boussole destinée à nous guider, ainsi que nos Fournisseurs, dans un parcours responsable, durable et éthique en matière de recherche, de production et de distribution de nos produits. Il définit nos attentes vis-à-vis de nos Fournisseurs afin qu'ensemble, nous défendions les valeurs et les principes qui définissent notre entreprise.

Pour construire un réseau cohérent de pratiques responsables, nous demandons à nos Fournisseurs non seulement de se conformer à ce Code de conduite, mais aussi de communiquer les mêmes principes et les mêmes exigences à leurs propres Fournisseurs, en les encourageant à adopter des normes similaires, sinon plus ambitieuses.

Conscients du fait que cet effort nécessite une approche collaborative, nous voulons favoriser un environnement collaboratif, au sein duquel nous allons pouvoir travailler ensemble pour mettre en œuvre ces exigences et promouvoir collectivement des changements positifs en échangeant activement des connaissances et des expériences.

Champ d'application

1. Le présent Code de conduite (**Code**) s'applique à chacun de nos Fournisseurs directs et à chacun des Fournisseurs de niveau 2 et de niveau 3 qui ont conclu des accords ou d'autres arrangements avec nous pour approvisionner nos Fournisseurs directs (**Fournisseurs**). EVBox et le fournisseur peuvent convenir que les exigences générales énoncées dans le présent Code peuvent être complétées par des normes plus détaillées auxquelles le fournisseur doit également se conformer (**Normes**). Des exemplaires à jour de ce Code et de toutes les Normes sont publiés sur [Centre de ressources pour les Fournisseurs](#).
2. Ce Code doit être lu conjointement avec tout accord en vigueur entre le fournisseur et EVBox, qui prévaudra en cas de conflit entre les termes des deux documents.
3. Les Fournisseurs doivent s'assurer que leur propre chaîne d'approvisionnement est conforme au présent Code et aux Normes applicables ou aux autres codes et normes équivalents.

Conformité aux lois et règlements

1. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables à leurs activités, en veillant à ce que leurs activités respectives respectent – voire excèdent- les exigences minimales définies par les autorités compétentes.
2. Les Fournisseurs doivent disposer à tout moment de tou(te)s les autorisations, permis et certifications nécessaires pour opérer légalement dans leurs ordres juridiques respectifs.
3. Les Fournisseurs doivent tenir à jour avec précision et soumettre en temps opportun tous les rapports et documents réglementaires requis, en veillant au respect des obligations déclaratives imposées par les autorités compétentes.

Respect des règles commerciales

1. Les Fournisseurs doivent, à tout moment, se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière commerciale, aux contrôles des importations et des exportations et aux sanctions économiques imposées par l'Union européenne, le Royaume-Uni, les États-Unis et de toutes autres juridictions pertinentes.

Santé et sécurité

Santé et sécurité au travail

1. Les Fournisseurs doivent veiller à assurer un environnement sûr et sain sur tous les sites sur lesquels des travaux sont entrepris. Les Fournisseurs sont encouragés à établir un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail conforme aux normes mondiales (telles que ISO 45001 ou similaire) afin d'identifier, de contrôler et de réduire les risques pour la santé et la sécurité au travail.
2. Les Fournisseurs doivent promouvoir une culture de la sécurité, en offrant à leurs employés une formation et une éducation complètes sur les dangers présents sur le lieu de travail, les méthodes travail sûres et les procédures d'urgence.
3. Les Fournisseurs doivent veiller à ce que tout le personnel présent dans leurs locaux ait accès à un équipement individuel de protection adapté aux tâches qu'il doit accomplir.
4. Les Fournisseurs sont responsables de l'entretien et de l'inspection réguliers de toutes les machines, équipements et infrastructures, afin de minimiser les risques d'accidents ou de blessures.

Préparation aux situations d'urgence

1. Les Fournisseurs doivent élaborer et tenir à jour des plans d'intervention d'urgence décrivant les procédures à suivre en cas d'urgence, notamment en cas d'incendie, de catastrophe naturelle ou d'autres incidents pouvant constituer une menace pour la santé et la sécurité.
2. Les Fournisseurs doivent examiner et tester régulièrement leurs plans d'intervention d'urgence pour en assurer l'efficacité et communiquer ces plans à toutes les parties concernées.

Droits de l'homme et travail

Pratiques en matière d'emploi

1. Les Fournisseurs doivent respecter les principes de l'égalité des chances et des pratiques d'emploi équitables dans tous les aspects de leurs activités. Les Fournisseurs ne doivent pratiquer aucune forme de discrimination fondée sur la nationalité, la race, la couleur, le sexe, la religion, l'âge, le handicap, l'état civil, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée. Les décisions en matière d'emploi devraient être fondées sur le mérite, les compétences et les qualifications.

2. Les Fournisseurs ne doivent pas se livrer à ou tolérer le recours au travail forcé, au travail des enfants et à toute forme de traite des êtres humains. Les Fournisseurs doivent s'assurer que leur effectif est composé de personnes qui satisfont aux exigences légales applicables en matière d'âge et qui ont choisi volontairement de travailler.

3. Les Fournisseurs doivent fournir un environnement de travail sûr et sain à tout le personnel, y compris un équipement de protection approprié si nécessaire. Les Fournisseurs doivent traiter les travailleurs avec respect, dignité et équité, en les protégeant de toute forme d'abus ou de harcèlement physique, verbal ou psychologique.

Liberté d'association et conventions collectives

1. Les travailleurs sont libres d'exercer leur droit de s'affilier à des syndicats ou à des associations de travailleurs ou d'en créer et d'adhérer à des conventions collectives conformément aux lois locales et aux normes internationales.

2. Les Fournisseurs doivent respecter les droits d'association, d'organisation et d'adhésion à une convention collective des travailleurs et ne doivent entraver d'aucune manière l'exercice desdits droits. Les Fournisseurs ne doivent se livrer à aucune forme de discrimination, de harcèlement ou de représailles contre les travailleurs qui exercent ces droits.

Rémunération équitable

1. Les Fournisseurs doivent fournir aux travailleurs des salaires équitables, égaux ou supérieurs aux montants minimaux imposés par la loi. Les salaires doivent être payés régulièrement, avec exactitude et en totale conformité avec les lois locales et les pratiques du secteur.

2. Les retenues sur les salaires devraient être transparentes, légales et autorisées par le travailleur ou exigées par la loi.

Temps de travail

1. Les Fournisseurs doivent s'assurer que les horaires de travail sont conformes aux lois applicables et aux normes en vigueur dans le secteur, y compris en ce qui concerne les limitations relatives aux heures supplémentaires.

2. Les heures supplémentaires devraient être volontaires et conformes aux limites autorisées par la loi ou doivent faire l'objet d'accords spécifiques ; elles doivent être toujours correctement rémunérées et limitées à des niveaux raisonnables pour éviter de causer aux salariés un préjudice physique ou psychique. Les travailleurs devraient bénéficier de périodes de repos et de jours de congé suffisants.

Transparence et reporting

1. Dans la mesure autorisée par la loi, les Fournisseurs doivent faire preuve de transparence dans la divulgation de leurs pratiques, objectifs et initiatives en matière de travail, notamment par des efforts visant à promouvoir la diversité et l'inclusion et de participation à des programmes internes appropriés d'éducation et de sensibilisation.

Environnement

Gestion responsable

1. Les Fournisseurs mettront tout en œuvre pour minimiser la consommation de ressources, notamment d'eau, d'énergie et de matières premières, grâce à des technologies et des pratiques efficaces.
2. Les Fournisseurs doivent mettre en place des pratiques durables, telles que les économies d'énergie, la réduction des déchets et des programmes de recyclage tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, afin de minimiser l'impact environnemental des processus de production et de promouvoir le principe de l'économie circulaire.
3. Les substances et produits chimiques dangereux doivent être gérés, stockés et éliminés en toute sécurité et conformément aux lois et réglementations applicables.

Atténuation des changements climatiques

1. Les Fournisseurs doivent adopter des mesures proactives pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, y compris la consommation d'énergie, le transport et la gestion des déchets.
2. Les Fournisseurs doivent continuellement évaluer et améliorer leurs stratégies de gestion de leur empreinte carbone, grâce à l'adoption de nouvelles technologies et pratiques au fur et à mesure que celles-ci deviennent disponibles.
3. Les Fournisseurs doivent collaborer, de façon prioritaire, avec des fournisseurs susceptibles de démontrer leur engagement en faveur de la réduction des émissions.
4. Les Fournisseurs sont encouragés à collaborer avec nous et avec d'autres intervenants pour partager les meilleures pratiques, les connaissances et les progrès technologiques susceptibles de faciliter transition vers une économie zéro carbone net.

our aider les Fournisseurs, nous avons adopté des Normes Zéro Carbone Net spécifiques pour la Chaîne d'Approvisionnement, disponibles dans le Centre de ressources Fournisseurs.

Biodiversité et protection des écosystèmes

1. Les Fournisseurs doivent respecter et protéger, dans le cadre de leurs activités, la biodiversité et les écosystèmes, en évitant les opérations susceptibles de causer des dommages ou de détruire les habitats naturels, les zones protégées ou les espèces menacées.
2. Les Fournisseurs doivent adopter des pratiques d'approvisionnement durables, en promouvant l'approvisionnement responsable en matières premières et en évitant les matières provenant de sources illégales ou non durables.

Systèmes de gestion de l'environnement

1. Les Fournisseurs sont encouragés à établir et à maintenir des systèmes de gestion de l'environnement (SGE) fondés sur des normes reconnues, telles que la norme ISO 14001. Ces systèmes devraient faciliter l'amélioration continue, l'évaluation des risques et le suivi des performances.
2. Les Fournisseurs doivent effectuer régulièrement des audits et des évaluations environnementales pour identifier les domaines à améliorer et mettre en œuvre les mesures correctives éventuellement nécessaires.

Transparence et reporting

Les Fournisseurs doivent faire preuve de transparence dans la divulgation de leurs objectifs et initiatives en matière de performances environnementales, notamment par des efforts visant à réduire les impacts environnementaux, à promouvoir la durabilité et à participer à des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

Approvisionnement responsable des minéraux

1. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et normes applicables concernant les minéraux provenant de zones de conflit (à savoir, l'étain, le tungstène, le tantale et l'or).
2. Les Fournisseurs doivent faire preuve de diligence raisonnable afin de s'assurer que les minéraux utilisés dans leurs produits proviennent de sources responsables et ne contribuent pas, directement ou indirectement, à financer des conflits armés ou des violations des droits de l'homme.
3. Les Fournisseurs veillent à assurer la transparence au sein de leurs chaînes d'approvisionnement en fournissant des informations exactes et fiables sur l'origine des minéraux utilisés dans leurs produits.

Confidentialité et sécurité des données

1. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de cybersécurité et de protection des données et doivent mettre en œuvre des mesures appropriées pour préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, en les protégeant contre tout accès non autorisé, toute perte ou toute utilisation abusive. Les Fournisseurs sont encouragés à établir un cadre de sécurité des informations conforme aux normes internationales (telles que ISO27001 ou similaire) afin de gérer et d'atténuer les risques de sécurité des informations.
2. Les Fournisseurs doivent promouvoir une culture de sensibilisation à la sécurité et dispenser les formations nécessaires pour assurer, à leur personnel, un environnement de travail sécurisé.
3. Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre des efforts adéquats pour fournir à EVBox les informations nécessaires sur leur comportement en matière de sécurité. En outre, les Fournisseurs doivent informer EVBox de tout incident de sécurité, qui serait susceptible d'avoir un impact sur les informations confidentielles d'EVBox.

Éthique

Honnêteté, transparence et intégrité

1. Les Fournisseurs doivent agir, à tout moment, avec honnêteté, transparence et intégrité, en appliquant systématiquement les principes d'éthique les plus élevés. Honnêteté, transparence et intégrité sont les valeurs qui sous-tendent notre relation de confiance avec nos clients et doivent être observées également par nos Fournisseurs.

2. Les Fournisseurs doivent présenter de manière précise leurs produits, services, capacités et certifications, en fournissant des informations véridiques et fiables.

Conduite professionnelle

1. Les Fournisseurs doivent respecter les normes les plus élevées de conduite professionnelle dans tous les aspects de leurs activités, y compris en ce qui concerne les interactions avec nos employés, clients et partenaires, en reflétant positivement la réputation et les valeurs du Fournisseur et d'EVBox.

Conflit d'intérêts

1. Les Fournisseurs doivent éviter tout conflit d'intérêts susceptible de compromettre leur capacité d'agir conformément à leurs obligations légales et contractuelles.

2. Les Fournisseurs, ou leurs représentants, doivent rapidement divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qui se présenterait dans le cadre de leurs relations commerciales avec nous ou avec d'autres parties.

Lutte contre la corruption

1. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et normes anti-corruption applicables.

2. Les Fournisseurs doivent mettre en place des systèmes solides pour prévenir et détecter la corruption, et notamment des politiques claires, la formation des employés et des contrôles internes.

Fraude financière

1. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et normes applicables en matière fiscale, et aux dispositions en vigueur en matière de divulgation. Cela comprend le respect précis et ponctuel des obligations fiscales, telles que le dépôt des déclarations de revenus, le paiement des impôts et taxes et la tenue de la documentation fiscale requise.

2. Les Fournisseurs s'interdisent de recourir à toute forme de blanchiment d'argent, de fraude fiscale, d'évasion fiscale, de planification fiscale agressive ou d'autres montages financiers illégaux. Ils doivent mettre en place des mesures visant à prévenir de telles pratiques.

Concurrence loyale

1. Les Fournisseurs doivent promouvoir une concurrence loyale et se conformer à toutes les lois sur la concurrence dans leurs ordres juridiques respectifs.

2. Les Fournisseurs s'abstiennent de se livrer à des pratiques anticoncurrentielles telles que la fixation des prix, le truquage des offres, la répartition des marchés ou l'abus de leur position sur le marché.

Protection de la propriété intellectuelle

1. Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle de tiers, y compris les brevets, les marques, les droits d'auteur et les secrets d'affaires.

Lancement d'alerte

Canaux de signalement

1. Les Fournisseurs doivent favoriser une culture de communication ouverte, en encourageant leurs employés et les partenaires externes à signaler toute inquiétude ou tout incident faisant soupçonner un manquement ou une malversation (potentielle).
2. Les Fournisseurs doivent mettre à disposition des canaux de signalement appropriés et accessibles, aptes à permettre aux employés, sous-traitants et autres partenaires internes ou externes de signaler, de manière confidentielle et, lorsque la loi l'exige ou le permet, de manière anonyme, des inquiétudes ou cas de malversation.
3. Les Fournisseurs doivent établir des politiques et des procédures aptes à protéger la confidentialité d'un lanceur d'alerte et d'un cas signalé, ainsi qu'un processus permettant de suivre, d'évaluer et de remédier, de façon appropriée, aux inquiétudes ou aux violations signalées.

Absence de représailles

1. Les Fournisseurs doivent mettre en place des mesures pour protéger les lanceurs d'alerte des représailles, des traitements injustes, du harcèlement ou de toute autre conséquence négative résultant d'un signalement effectué de bonne foi.

Diligence raisonnable et gestion des risques

1. Les Fournisseurs doivent établir un système de diligence raisonnable approprié, spécialement conçu pour identifier, prévenir et atténuer les risques et les impacts négatifs dans leurs propres activités et dans leur chaîne d'approvisionnement, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme et du travail ainsi que l'éthique environnementale et commerciale.

Une coopération permanente avec nos Fournisseurs est essentielle pour susciter des changements positifs et améliorer notre impact collectif. Nous encourageons les voies de communication ouvertes, le partage des connaissances et la résolution collaborative des problèmes pour répondre aux éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des principes énoncés dans le présent Code. En travaillant ensemble, nous pouvons faire la différence et créer un environnement commercial aligné sur nos valeurs et nos objectifs communs. Ensemble, nous pouvons trouver des solutions innovantes et contribuer à un avenir plus durable.

Merci pour votre engagement à faire respecter ces principes.

A qui demander conseil

En cas de doute sur la signification d'une partie de ce Code ou de toute Norme, ou sur la marche à suivre appropriée, les Fournisseurs doivent demander conseil à leur interlocuteur désigné chez EVBox.

A qui signaler un doute ou un problème

Nous encourageons tous les Fournisseurs à se manifester et à signaler tout doute ou problème relatif à une possible violation du présent Code ou de toute Norme. À cette fin, les Fournisseurs peuvent nous contacter via une hotline confidentielle hébergée par un fournisseur tiers, EthicsPoint (hotline).

Nous souhaitons aider nos Fournisseurs à communiquer à leurs propres fournisseurs les mêmes principes et les mêmes exigences que ceux énoncés dans le présent Code de Conduite, en les encourageant à adopter des normes similaires, sinon plus ambitieuses. Vous pouvez donc partager et adapter ce Code de conduite selon les termes de la licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0 International (CC BY-sa 4,0) disponible ici.

EV/BOX